

CONSIGNES DE SOUMISSION DES RÉSUMÉS

DATE LIMITE DE SOUMISSION : vendredi 04 septembre 2026

Nous sommes heureux de vous accueillir pour la **20e Journée des Assistants et des Internes** de l'École du Val-de-Grâce (JASSINT) qui aura lieu le Mercredi **07 octobre 2026 de 8h à 17h à l'École du Val-de-Grâce**.

AVERTISSEMENT : Nous demandons aux auteurs de lire attentivement ces recommandations car certaines erreurs de présentation peuvent exclure d'emblée le résumé de l'analyse faite par le Comité de Sélection.

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre soumission ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter e-mail : sfmajeunes@gmail.com

A - Rédaction générale du résumé :

1) Règles rédactionnelles générales

Les résumés sont destinés à être publiés dans la revue francophone Médecine et Armée. Ils seront également disponibles sur le site de la SFMA. **Voici le [modèle officiel à nous transmettre par mail une fois complété](#).**

Ils doivent donc respecter un certain nombre de règles qui sont celles d'un article scientifique.

- L'ensemble de votre résumé ne doit pas dépasser les **2000 caractères**, espaces compris (30 lignes). Le titre ainsi que les auteurs et leurs affiliations ne sont pas comptabilisés. Le titre est limité à 250 caractères. La taille minimum de votre résumé doit être de 1500 caractères.
- Le résumé doit être écrit en français. Les résumés dans toute autre langue que le français sont refusés.
- Les travaux comportant des fautes d'orthographe seront pénalisés. Un résumé sans aucun accent ne sera pas admis. L'usage des majuscules est restreint au début des phrases ou d'un nom propre.
- Les abréviations sont strictement limitées aux abréviations médicales courantes (Hb, CRP, VS, IRM ...).
- La taxonomie impose la règle suivante : tous les microorganismes doivent être nommés ainsi : *Staphylococcus aureus*, avec majuscule initiale pour le genre et minuscule pour l'espèce, le tout en italique.
- Les décimales doivent être écrites avec une « virgule » et non à l'anglo-saxonne avec un « point » (exemple $p < 0,05$ et pas 0.05).
- Il n'y a pas d'espace avant une virgule. En français, on met une espace insécable avant les signes %, :, ;, !, ?, %, et », et après le signe «. Il n'y a pas d'espace avant ou après une parenthèse. Le point se met dans la parenthèse si elle contient toute la phrase, sinon après la parenthèse (comme ceci).
- Les mots anglais doivent être proscrits et remplacés par leur équivalent français (*wash-out*, *switch*, *follow-up*).
- Les noms commerciaux de médicaments sont interdits. Seules les DCI sont acceptées et sont toujours rédigées entièrement en minuscules.
- Le titre du résumé doit être un titre scientifique qui suggère les objectifs ou les résultats du travail. Ainsi, sont interdits : les titres humoristiques ou « à sensation », ceux se présentant sous la forme d'une question elliptique, d'une devinette, ceux comportant un jeu de mots ou se terminant par un point d'exclamation ou par une série de points (...). Évitez la formulation « à propos d'un cas, à propos d'une série de cas », préférez « un cas de ... » ou « une série de ... ». Tous titres ne correspondant pas à ces critères seront réécrits pour pouvoir être publiés.
- Les affiliations doivent mentionner le nom du ou des services hospitaliers, des laboratoires ou organismes de recherche, la ville, le pays suivant les recommandations internationales. Vérifiez bien vos affiliations, notamment le nom de l'hôpital. Quand plusieurs auteurs appartiennent au même service, il ne faut le citer qu'une seule fois. Évitez les répétitions d'affiliation si tous les auteurs sont au même endroit.
- L'auteur soumettant le résumé s'engage à déclarer les liens d'intérêts (pour les 5 dernières années) de chaque co-auteur. Tous liens d'intérêt relatifs à l'étude doivent être déclarés.
- Si le résumé a déjà fait l'objet d'un congrès, d'un poster ou d'une publication, vous devez nous le mentionner.

Le résumé doit être structuré sous forme "IMRAD" :

- Introduction,
- Méthodes,
- Résultats,
- Discussion.

B - Documents iconographiques :

1) Photographies

Vous avez la possibilité de joindre des images à votre résumé. Les images devront être au format JPG ou PNG uniquement. La taille d'une image ne devra pas dépasser 2 MB avec une largeur maximale de 800 pixels et une hauteur maximale de 800 pixels. La résolution minimale doit être de 300 DPI. Vous pouvez facilement modifier la taille de vos images en téléchargeant votre fichier sur le site web <http://www.easypict.org/>

Les photographies de patients doivent être anonymisées (pas de nom de médecin ou de Service hospitalier, floutage des yeux lorsque ce n'est pas préjudiciable à l'analyse des lésions cutanées, floutage de tout élément distinctif (bijoux, tatouages, ...).

ATTENTION :

- Tout document photographique doit être libre de droit.
- En soumettant à la JASSINT, les auteurs s'engagent à respecter la charte éthique et à anonymiser les photos de patients ET à avoir leur consentement.

C - Processus de soumission des résumés

1) Soumission d'un résumé

La soumission des résumés s'effectue sous forme d'abstract par **GOOGLE FORM**

<https://forms.gle/hCCr1HDGpzx8Ywpt6>

Vos résumés seront soumis au Comité de Sélection.

Si votre communication orale ne fait pas partie des 16 sélectionnées, vous aurez la possibilité de transformer votre soumission orale sous forme de poster.

Mi-septembre 2026, vous pourrez vérifier si votre résumé est accepté ou non.

2) Envoi du résumé après validation

Nous vous demanderons 2 documents :

- l'abstract sous format WORD
- la présentation ou le poster au format PPT ou PDF

TOUS les documents doivent s'appeler NOM-PRÉNOM-TITRE-DATE D'ENVOI.

Exemple : Rouvillois-Henri-ETUDE DE CAS- 17-08-2026.

Vous trouverez des inspirations sur le site de la SFMA-jeune et de la revue médecine et armées :



Abstracts des présentations orales.



Abstracts des posters.



Visuels des posters.

Voici un document pour vous aider à la réalisation d'un poster : [Conseils pour réaliser un poster](#)

3) Modification ou suppression des résumés

Une fois un résumé soumis, il est possible de le modifier, voire, de le supprimer jusqu'à la date limite de soumission (**le 04 septembre 2026 à 23h59 UTC+2**). Après cette date, il ne vous sera plus possible d'intervenir sur votre résumé.

D - Résumés acceptés par le Comité de Sélection

Une fois accepté par le Comité de Sélection, l'auteur s'engage à ce que son résumé soit présenté. Il ne sera plus possible de le retirer ou de le supprimer.

1) Résumé accepté en communication orale

L'auteur présentateur d'un résumé accepté en communication orale, devra présenter la communication orale en salle lors de la session. L'auteur devra nous envoyer son poster final sous format PPT et PDF.

L'auteur présentateur en sera informé par e-mail.

S'il ne peut être présent, il pourra nous indiquer un orateur remplaçant (co-auteur).

2) Résumé accepté en poster

L'auteur devra nous envoyer son poster final sous format PPT + PDF (si possible PDF "CMJN" plutôt que "RVB").

Son poster sera imprimé gracieusement par la SFMA.

Les posters devront obligatoirement porter le logo de la SFMA (cf [lien](#))

TOUS les documents doivent s'appeler NOM-PRÉNOM-TITRE-DATE D'ENVOI.

E - Question fréquemment posées

- Est-ce que le premier auteur, l'auteur présentateur ou au moins un des co-auteurs doit (doivent) être membre(s) de la SFMA pour pouvoir soumettre ?

Non, mais vous pouvez nous soutenir avec votre adhésion sur [helloasso](#).

- Est-ce que le nombre d'auteurs est limité ?

Le nombre d'auteurs est limité à 6 maximum.

- Acceptez-vous que l'on soumette des résumés pertinents qui ont déjà été soumis (ou acceptés) à un précédent congrès ?

Uniquement s'il s'agit d'un résumé proposé lors d'un congrès s'étant tenu en 2026 ou d'un résumé accepté dans un congrès de l'année 2027.

- Acceptez-vous que l'on soumette des résumés correspondant à une étude (ou à un cas clinique) déjà publiés dans une revue ?

Oui, mais uniquement s'il s'agit d'une publication de l'année 2025 ou 2026 ou d'un travail « accepté pour publication » dans une revue mais encore sous presse. Vous devez nous le mentionner dans ce cas.

- Est-ce que je peux utiliser l'intelligence artificielle pour corriger mon texte et illustrer mes propos ?

Oui, mais il faut déclarer quelles parties sont générées par l'intelligence artificielle et avec quel outil.

F - Cette année 5 prix seront remis :

1. Le prix de la SEVG, traitant d'un sujet majeur pour le SSA et les armées.
2. Deux prix par la SFMA pour des communications orales.
3. Le prix de l'ASNOM.
4. Le prix du meilleur poster, remis par le bureau des internes et des assistants.

Nous avons hâte de découvrir vos travaux : chaque résumé est une contribution précieuse à l'avancement de la médecine militaire et à l'enrichissement de notre communauté.